





## Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rés Mor b€





0 9 AVR. 2019

Dénomination

(en entier): ISOLMUR & CO

Forme juridique: SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège: RUE DES MAKETS 18 4101 SERAING

N° d'entreprise: BE0721632686

Objet de l'acte: Nomination Directeur Technique

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue

le 11 Mars 2019 au siège social de la société.

Sont présents: La Sprl ISOLMUR, gérante, représentée par Monsieur NEAG Nicusor,

représentant permanent. Monsieur CEMAN Nedzad.

L'assemblée est présidée par la Sprl ISOLMUR, gérante, représentée par Monsieur NEAG Nicusor, représentant permanent.

La séance est ouverte à 16H00, l'entièreté du capital est représentée. Il n'y a donc pas lieu de justifier du respect des formes et délai de convocation de l'assemblée, laquelle peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Le point suivant est à l'ordre du jour :

-Nomination directeur technique

L'assemblée générale à l'unanimité prend acte de la nomination de Monsieur CEMAN Nedzad en sa qualité de directeur technique et ce avec effet immédiat.

Après la nomination de Monsieur CEMAN Nedzad en sa qualité de directeur technique, la répartition des parts se fait comme suit :

ISOLMUR Sprl - BE0807.484.913:

75 parts sociales

Monsieur CEMAN Nedzad:

25 parts sociales

Pour signature

Sprl ISOLMUR

Monsieur CEMAN Nedzad

Représentée par Monsieur NEAG Nicusor

Déposé en même temps copie P.V. assemblée générale

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature